

REVEILLON de la SAINT SYLVESTRE 2019

Les équipages Ginette & Pierre THOMAS, Danièle & Marc GRIME

Seront heureux de vous accueillir en Charente **Mardi 31 décembre 2019**
Salle Polyvalente - 65 rue des Borderies - 16100 Saint-Laurent-de-Cognac

8 km à l'Ouest de Cognac - Coordonnées GPS : **45°41'54"N - 0°24'41"W**

Aire de service à 6 km 45°40'18.37" N - 0°25'23.5"W – 4 rue de la Poste – **17800 Salignac sur Charente**

Accueil des participants à partir de 15h00 Début des hostilités à 21h00

MENU

Soupe de Champagne
Trio festif d'amuse-bouche



Assiette de foie gras.
et poire pochée à la vanille



Duo de saumon à la mascarpone
Huitres – Langoustines - Crevettes
Mousseline d'avocats



Trou Charentais - Sorbet Pineau rouge et cerise



Tournedos de bœuf réduction au jus de Cognac



Flan de courgettes et pommes de terre grenailles
rôties au romarin et au miel



Trio de fromages sur lit de Mesclin



Croustillant poire-caramel



Café

(Blanc – Rouge et Crémant de Bordeaux)

Animation musicale et dansante de la soirée assurée par DJ Professionnel

Jean-François Menard

Contact Organisateur

Ginette et Pierre THOMAS tél : 05 45 83 70 38 Port : 06 70 49 37 10 ginette.thomas956@orange.fr

Danièle et Marc GRIME tél : 05 46 56 68 83 Port : 07 81 29 83 58 daniele.grime@free.fr

Coût du réveillon par personne : **80 €** - Date limite d'inscription : **31 octobre 2019**

En Option pour ceux qui le souhaitent nous pouvons rester ensemble pour le repas du déjeuner du Mercredi **1er Janvier 2020** - Proposition de repas avec le même traiteur au tarif de **12 €**

Menu

Salade aux Crevettes Agrumes de Saison
🌀 🌀
Émincé de Dinde Curry Coco et Riz Pilaf
🌀 🌀
Mousse au Chocolat
🌀 🌀
Vin rouge rosé café

Dislocation de la sortie : Mercredi 1^{er} janvier dans l'après midi

Bulletin d'inscription + 1 ou 2 chèques à l'ordre de « ACCCF – Compte sorties PGCA » à envoyer à Danièle & Marc GRIME - 13 Rue des Droits de l'Homme - 17139 Dompierre Sur Mer

Conditions d'annulation par le vendeur : **moins de 80 personnes**

Conditions d'annulation du fait du participant

- avant la date limite d'inscription : remboursement intégral (sauf réservation faite par l'organisateur, salle forfait...)
- 8 jours avant le début de la sortie : aucun remboursement

Bulletin d'inscription à envoyer avant le 31 Octobre 2019

Nom.....Prénoms.....Tel.....

Adresse.....

Camping-car immatriculation : Mail

Nombre de personnes Réveillon x 80 € =€

Option : Nombre de personnes 1^{ER} Janvier..... x 12 € =€

1 chèque Total = €

Vous pouvez faire **2 chèques** de la moitié du total que vous nous **envoyez en même temps**.

Mise à l'encaissement : le **premier fin octobre**, le **deuxième fin novembre**.

2 chèques (Total divisé par 2) soit 2 x :€.